Police NyonRégion

PROPOSITION D'AMENDEMENT

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Budget 2026

-

Amendement du préavis
N° 03/2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères intercommunales, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Le Comité de direction a l'avantage de vous soumettre le présent amendement au préavis 03/2025 afférent au budget 2026 de l'Association de communes « Police de la région de Nyon » [ci-après : PNR].

Lors de sa séance du 20 août 2025 avec la Commission de gestion du Conseil intercommunal, le Comité de direction a fait état des difficultés de recrutement de policières et policiers déjà brevetés rencontrées par PNR et de son intention de présenter prochainement un préavis visant à augmenter le nombre d'aspirantes et d'aspirants de police pour l'école de police 2026/2027.

Les chapitres suivants présentent un état de situation du recrutement, des difficultés rencontrées et des mesures prises par PNR. La solution envisagée étant d'augmenter le nombre d'aspirantes et d'aspirants en 2026, la Commission de gestion a proposé au Comité de direction de modifier le budget 2026 en conséquence.

Tel est le but du présent amendement.

1. Historique des engagements pour l'école de police

Depuis plusieurs années, un manque de policières et policiers sur le marché de l'emploi est constaté au niveau de l'organisation policière vaudoise. Diverses mesures ont déjà été prises afin de combler ce manque, notamment par l'augmentation de la formation d'aspirantes et d'aspirants dans tous les Corps de police du Canton. Pour rappel, le tableau 1 ci-dessous présente les différents engagements réalisés par PNR durant ces dernières années pour les écoles de police :

Ecole de police	Nombre total d'aspirants	Budget	Préavis	Complément
2022/2023	**6**	Budget 2022 : 1 aspirant	Préavis 08/2021 : ajout de 5 aspirants	
2023/2024	**9**	Budget 2023 : 3 aspirants	Préavis 03/2023 : ajout de 6 aspirants	
2024/2025	**3**	Budget 2024 : 6 aspirants		Les 6 aspirants inscrits au budget n'avaient pu être recrutés, faute de dossiers de qualité
2025/2026	**3**	Budget 2025 : 3 aspirants		
2026/2027		Budget 2026 : 3 aspirants		Le recrutement est actuellement en cours

Tableau 1 : engagements à l'école de police réalisés par PNR depuis 2022

En parallèle, de janvier 2022 à juin 2025, 7 policières et policiers déjà brevetés ont été engagés (3 en 2022, 1 en 2023 et 3 au début 2025). Ces engagements, réalisés en complément à ceux pour les écoles de police, ont été faits afin de combler les départs au fur et à mesure et de maintenir l'effectif de PNR à l'équilibre, permettant de respecter à la fois les budgets alloués et les contraintes opérationnelles.

2. Contexte actuel et constat sur le recrutement

Au printemps 2025, moment de la rédaction du projet de budget 2026, PNR avait encore pu recruter en début d'année du personnel policier déjà breveté (3 engagements ont eu lieu en 2025 de cette manière). La situation sur le marché de l'emploi a évolué et PNR, tout comme les autres corps de police, se trouve actuellement confrontée à de nouvelles difficultés pour recruter des policières et policiers déjà formés.

Comme déjà mentionné par le passé, le marché de l'emploi dans le domaine policier est particulièrement tendu, marqué par une concurrence importante entre corps de police pour un nombre limité de profils qualifiés.

Par ailleurs, PNR a vu durant cette année plusieurs départs de collaboratrices et collaborateurs – principalement motivés par des considérations personnelles ou privées (rapprochement géographique au domicile, recherche de conditions horaires spécifiques, volonté de se spécialiser dans d'autres domaines policiers).

A ce jour, l'état de l'effectif au sein de Police Secours présente un manque de personnel, à raison de -1,6 ETP [équivalent temps plein] et les mouvements de personnel connus à ce jour prévoient encore une diminution de 0.8 ETP jusqu'au 1er janvier 2026.

Sans engagement de policière ou de policier déjà brevetés, les prochaines arrivées de personnel auront lieu le le 1er septembre 2026 lorsque les 3 aspirantes et aspirants actuels termineront l'école de police. Au vu du taux moyen habituel de rotation au sein du personnel policier, soit 3 à 4 départs par an, PNR n'a pas de marge pour la gestion de son personnel si les difficultés de recrutement rencontrées actuellement devaient perdurer.

3. Mesures de communication et d'attractivité mises en place

Afin d'augmenter la visibilité de PNR en tant qu'employeur et d'attirer des candidatures de policières et policiers déjà brevetés, plusieurs actions ciblées ont été déployées :

- Campagnes digitales
 - Instagram : 3 publications diffusées (novembre 2024, avril 2025, août 2025), chacune générant plus de 3'000 vues.
 - LinkedIn : 2 publications diffusées (novembre 2024 : 2'400 vues ; août 2025 : 1'000 vues).
 - Facebook : une publication datée du 11 août 2025 (le compte Facebook de PNR a été ouvert durant l'été 2025)
 - Site internet PNR : actualisation de la rubrique recrutement, mise en avant de la mention « recrutement permanent ».

- Introduction d'une prime à l'embauche

Dans le but de mobiliser l'ensemble du personnel et de renforcer l'implication collective dans le recrutement, la direction de PNR a instauré une prime à l'embauche (sous la forme de 5 jours de vacances supplémentaires ou d'une prime de CHF 2'000.-) destinée aux collaboratrice et collaborateurs recommandant des policières ou policiers brevetés qui, après sélection et période d'essai, sont engagés au sein de PNR.

4. Résultats obtenus

Depuis le 1er janvier 2025, PNR a reçu 16 dossiers de candidature.

- Sur ces 16 dossiers, 6 candidats ont été retenus pour être reçus en entretien.
- 3 candidats ont ensuite été retenus pour la suite du processus de vérification et de stage.
- Enfin, ce processus a permis un engagement effectif, soit 1 personne qui a été intégrée au 1er juillet 2025. Les 2 autres candidats ont privilégié des opportunités professionnelles plus proches de leurs domiciles respectifs.
- Concernant les dossiers écartés de la sélection, ils représentent 10 candidatures non conformes (absence de formation policière) ou présentant des antécédents professionnels incompatibles (par exemple des manquements graves).

Ces résultats démontrent que, malgré des efforts de communication et la mise en place d'incitatifs financiers, le volume de candidatures exploitables demeure insuffisant pour répondre aux besoins actuels et futurs de PNR.

5. Soirées d'information PNR

En parallèle de ces mesures de recrutement visant l'engagement de personnel déjà breveté, PNR a organisé au printemps 2025 deux soirées d'information dédiées aux jeunes souhaitant devenir policière ou policier. Ces soirées, proposées sur inscription préalable, ont permis à PNR de promouvoir le métier de policier auprès des jeunes, de les renseigner sur les spécificités de PNR et de leur expliquer les étapes du recrutement pour l'école de police, entre autres.

A ce stade, il est d'ores et déjà considéré que ces soirées ont été un succès, d'une part par les retours positifs des participantes et participants, mais également et surtout au vu du nombre important de dossiers de postulation reçus. A ce jour, 23 candidates et candidats ont envoyé leur dossier pour être sélectionné par PNR pour l'école de police 2026/2027

6. Analyse et perspectives

L'expérience récente met en évidence les limites d'une stratégie reposant sur le recrutement de policières ou policiers déjà formés. Les conditions actuelles du marché ne permettent pas de garantir un flux de candidatures qualifiées en nombre suffisant.

Afin d'assurer la continuité opérationnelle de PNR et de sécuriser le renouvellement de ses effectifs, il semble aujourd'hui indispensable de :

- augmenter le nombre d'aspirantes et aspirants envoyés à l'école de police dès 2026.
- renforcer l'autonomie de PNR en matière de gestion des ressources humaines, en réduisant sa dépendance vis-à-vis du marché externe.
- Investir dans la relève, en garantissant une adéquation optimale entre les valeurs de la PNR et les profils formés dès le début de leur parcours.

Dans ce contexte, et afin de garantir la pérennité de nos ressources humaines, il est proposé une augmentation du nombre d'aspirantes et aspirants envoyés à l'école de police pour la rentrée 2026.

Cette mesure constitue une réponse pragmatique et durable à la pénurie actuelle de policières et policiers formés et permettra de garantir la stabilité et la qualité opérationnelle de la Police Nyon Région à moyen et long terme.

7. Amendement au préavis

Le présent amendement modifie le préavis 03/2025 déposé en juin 2025 dans le sens où le montant des participations des communes est augmenté à CHF 11'762'267.- (CHF 11'473'275.- dans le budget 2026 non amendé).
Le budget 2026 ainsi amendé présente une augmentation de CHF 288'992.-, soit une augmentation de 1.74% par rapport au budget 2026 présenté dans le préavis 03/2025.

Pour l'essentiel, sept rubriques ont été amendées, soit les comptes ci-après dont les augmentations sont détaillées dans le chapitre suivant :

- 600.3011.01 « Personnel – traitements »
- 600.3030.00 « Cotisations AVS/AI/AC »
- 600.3040.00 « Cotisations caisse de pensions »
- 600.3050.00 « Assurance de personnes »
- 600.3091.00.01 « Frais de formation professionnelle – école de police »
- 601.3114.02 « Achat d'habits et d'uniformes »
- 601.3116.00 « Achat de matériel spécialisé ».

8. Détails

8.1 Compte 600.3011.01 « Personnel- traitements »

Les charges salariales des 3 aspirant(e)s de police supplémentaires seront assumés par le compte 600.3011.01 « Personnel – traitements ».

Un aspirant de police est au bénéfice, durant l'année de formation à l'Académie de Savatan, d'un salaire annuel brut de CHF 55'509.-. Dans la mesure où les 3 engagements supplémentaires ne le seront que dès le 1er septembre 2026, l'augmentation des charges salariales pour 2026 représente 55'509.-

Par ailleurs, il est probable que s'agissant du salaire de ces trois aspirantes et aspirants supplémentaires, il soit couvert par le personnel policier déjà manquant ou qui devrait quitter PNR d'ici 2026 ; étant précisé que la rotation moyenne du personnel policier est de trois à quatre personnes par an et que la projection de l'effectif en début d'année 2026 est négative.

8.2 Comptes 600.3030.00 « Cotisations AVS/AI/AC », 600.3040.00 « Cotisations caisse de pensions » et 600.3050.00 « Assurances de personnes »

Cumulés, ces 3 comptes présentent une augmentation de CHF 14'183.- par rapport au projet initial de budget 2026, en raison de la hausse, mécanique, consécutive à l'augmentation du compte « Personnel - traitements ».

8.3 Compte 600.3091.00.01 « Frais de formation professionnelle – école de police »

Attendu que l'Académie de Savatan facture CHF 60'000.- par aspirant de police, et sachant que le budget 2026 prévoit déjà le coût de formation de 3 aspirants de police, le compte 600.3091.00.01 « Frais de formation professionnelle – école de police », présente une augmentation de CHF 180'000.-, soit le coût de formation de 3 aspirants de police.

8.4 Compte 601.3114.02 « Achat d'habits et d'uniformes »

Attendu que le coût des tenues de travail (pièces d'habit et matériel y lié - uniformes et tenues de maintien de l'ordre) ascende à CHF 7'500.- par aspirant de police, l'augmentation pour le compte 601.3114.02 « Achat d'habits et d'uniformes » est de CHF 22'500.-, soit le coût afférent aux pièces d'uniforme de 3 aspirantes et aspirants de police.

8.5 Compte 601.3116.00 « Achat de matériel spécialisé »

Attendu que le coût du matériel spécialisé (notamment armes, gilet pare-balles, équipement radio individuel) ascende à CHF 5'600.- par aspirant de police, l'augmentation pour le compte 601.3116.00 « Achat de matériel spécialisé » est de CHF 16'800.-, soit le coût afférent aux pièces d'habit de 3 aspirantes et aspirants de police.

9. Comparaison des coûts d'engagement d'un aspirant et d'un policier déjà breveté

A toutes fins utiles, la comparaison des coûts d'un aspirant et d'un policier déjà breveté a été réalisée. Les coûts liés à la recherche (frais de publication d'annonces) et au processus de recrutement et de sélection de l'un ou de l'autre étant sensiblement pareil, ceux-ci n'ont pas été retenus dans le calcul.

Pour cette comparaison, les coûts de formation, d'acquisition de matériel et d'uniforme, ainsi que les charges salariales de 3 aspirants ont été comparés avec les mêmes coûts pour 3 policiers déjà brevetés. Le chiffre de 3 personnes a été choisi afin de pouvoir utiliser 3 salaires différents pour les policiers brevetés pour la comparaison, ceux-ci arrivant à PNR avec des expériences et anciennetés différentes au moment de leur engagement. Les charges salariales des 3 derniers arrivés ont donc été comparées aux coûts de 3 nouveaux

aspirants, ceci sur une période de 6 ans étant donné qu'il s'agit de la durée d'une convention de formation pour ces derniers (soit la période durant laquelle ils doivent rembourser une partie de leur formation, de manière dégressive).

Hormis la première année, soit celle de « l'investissement » à hauteur de CHF 73'100.- par aspirant pour la formation et l'acquisition de matériel, durant laquelle un policier déjà formé « coûte » environ 50'000.- de moins qu'un aspirant, la tendance est inverse pour toutes les années suivantes. Cette différence est de l'ordre de plus de CHF 55'000.- pour le coût d'un policier déjà formé contre une aspirante ou un aspirant / PEF (policière ou policier en formation) la première année suivant l'école, jusqu'à CHF 30'000.- au bout de 6 ans.

De manière cumulée, bien que les coûts de formation et d'acquisition de matériel soient importants la première année pour un aspirant, PNR gagne plus de CHF 160'000.- sur 6 ans en engageant un aspirant plutôt qu'un policier déjà formé.

Enfin, au-delà du simple gain financier sur 6 ans amené par cette comparaison, il est souligné qu'un aspirant est lié par une convention de formation durant cette période, l'obligeant à rembourser de manière dégressive les coûts de sa formation à l'école de police en cas de départ de la première à la cinquième année à l'issue de la formation.

10. Conclusions

Au vu des constats établis et des résultats obtenus, il est proposé une augmentation du nombre d'aspirants pour l'école de police 2026-2027. Cette mesure constitue une réponse pragmatique et durable à la pénurie actuelle de policières et de policiers formés et permettra de garantir la stabilité et la qualité opérationnelle de PNR à moyen et long terme.

A teneur des éléments susmentionnés, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères intercommunales, Messieurs les Conseillers intercommunaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal

de l'Association Police Nyon Région

vu la proposition d'amendement du Comité de direction du 10 septembre 2025,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'approuver ledit amendement au préavis 03/2025 – Budget 2026 et l'adaptation des comptes de fonctionnement en conséquence.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente :

R. Faraut

La Secrétaire générale :

S. Vouillamoz

Police NyonRégion

COMPTE DE FONCTIONNEMENT - AMENDEMENT AU BUDGET 2026

No - Compte	Désignation	COMPTES 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2026 A	ⓘ
6						
60	Administration					
600	**Autorités et personnel**	**12 713 601.24**	**13 732 150**	**13 806 261**	**14 055 953**	
600.3003.01	Jetons de présence Conseil Intercommunal	3 200.00	5 000	4 000	4 000	
600.3003.02	Jetons de présence Comité de direction	7 400.00	12 500	10 000	10 000	
600.3003.03	Jetons de présence Commission de gestion	2 770.00	1 250	3 000	3 000	
600.3003.04	Jetons de présence Commission d'équipement		0	0	0	
600.3011.01	Personnel - traitements	9 360 315.92	9 918 600	10 074 447	10 129 956	
600.3030.00	Cotisations AVS/AI/AC	848 751.59	946 800	961 803	966 924	
600.3040.00	Cotisations caisse de pensions	1 386 917.10	1 562 600	1 537 825	1 545 499	600/A
600.3050.00	Assurances de personnes	769 347.90	793 600	767 186	768 574	600/B
600.3060.00.01	Remboursement de véhicules privés	16 432.72	30 000	20 000	20 000	
600.3060.00.03	Repas et autres débours	12 826.97	13 000	13 000	13 000	
600.3091.00	Frais de formation professionnelle	111 301.17	240 000	200 000	200 000	
600.3091.00.01	Frais de formation professionnelle - école de police	174 000.00	180 000	180 000	360 000	
600.3092.00	Frais de recherche de personnel	974.85	8 000	4 000	4 000	600/C
600.3093.00	Frais sanitaires concernant le personnel	283.70	800	1 000	1 000	
600.3099.00	Charges diverses du personnel	19 079.32	20 000	30 000	30 000	
601	**Biens, services, marchandises**	**624 374.33**	**579 800**	**749 660**	**788 960**	
601.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	44 843.46	70 000	60 000	60 000	601/A
601.3102.00	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	4 795.11	13 800	7 000	7 000	
601.3111.01	Achats de mobilier, machines et équipement de bureau	11 315.98	15 000	10 000	10 000	
601.3111.02	Achats informatiques (internet, logiciels, licences, matériel, etc.)	159 468.78	130 000	280 000	280 000	
601.3114.01	Achat de machines, matériel d'exploitation et entretien	14 962.41	24 000	20 000	20 000	
601.3114.02	Achat d'habits et uniformes	30 372.04	60 000	60 000	82 500	601/B
601.3115.00	Achat de véhicules	85 985.05	0	0	0	
601.3116.00	Achat de matériel spécialisé	69 842.12	70 000	90 000	106 800	
601.3123.00	Achat et consommation d'électricité	86 806.80	47 000	92 000	92 000	
601.3124.01	Achat de carburant pour véhicules	22 778.55	35 000	25 000	25 000	
601.3124.02	Achat de carburant (chauffage des bâtiments)	660.00	-	660	660	
601.3124.03	Achat de carburant (citerne de secours)		3 000	3 000	3 000	
601.3134.00	Achat de matériel liés à l'entretien des chiens de police	3 683.23	6 000	5 000	5 000	

Police NyonRégion

COMPTE DE FONCTIONNEMENT - AMENDEMENT AU BUDGET 2026

No - Compte	Désignation	COMPTES 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2026 A	ⓘ
601.3139.00	Achat d'autres marchandises	6 948.45	9 000	8 000	8 000	
601.3139.01	Achat de matériel de prévention	5 015.04	15 000	10 000	10 000	601/C
601.3151.00	Entretien du mobilier, machines et équipements de bureau	29 728.66	32 000	29 000	29 000	
601.3155.00	Entretien des véhicules	47 168.65	50 000	50 000	50 000	
602	**Loyers, Frais de réceptions, Manifestations**	**679 199.37**	**713 200**	**693 940**	**693 940**	
602.3161.01	Loyer poste de police Nyon	0.00	0	0	0	
602.3161.02	Loyer poste de police Prangins	8 626.00	8 700	8 700	8 700	
602.3161.03	Loyer poste de police Champ-Colin	0.00	0	0	0	
602.3161.05	Loyers divers (salle de sport CC)	6 594.00	6 500	10 240	10 240	
602.3161.07	Loyer NHP	641 288.75	666 500	648 000	648 000	
602.3163.01	Location de machines (photocopieurs, ordinateurs, etc...)	3 534.90	12 000	5 000	5 000	602/A
602.3163.04	Locations diverses	3 662.90	3 000	3 000	3 000	
602.3163.07	Location de véhicules	961.00	1 500	1 500	1 500	
602.3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	14 531.82	15 000	17 500	17 500	
603	**Honoraires et prestations de services**	**1 009 590.50**	**1 145 000**	**1 200 000**	**1 200 000**	
603.3181.00	Affranchissements	119 986.11	110 000	120 000	120 000	
603.3182.01	Frais de téléphones	28 043.55	29 300	29 300	29 300	
603.3182.02	Frais de concession (utilisation Polycom)	75 652.70	85 000	85 000	85 000	
603.3183.00	Frais bancaires	19 211.31	20 000	20 000	20 000	
603.3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	89 950.20	100 000	100 000	100 000	
603.3184.01	Pertes sur débiteurs	5 143.10	2 500	5 000	5 000	
603.3185.01	Honoraires informatique	304 700.59	400 000	400 000	400 000	
603.3185.03	Honoraires ressources humaines	0.00	10 000	10 000	10 000	
603.3185.06	Honoraires économat et logistique papier	0.00		35 000	35 000	
603.3185.08	Honoraires frais de justice	29 909.85	30 000	30 000	30 000	
603.3185.09	Honoraires entretien des locaux Prangins	2 178.00	2 200	2 200	2 200	
603.3185.10	Honoraires entretien des locaux Nyon	168 024.24	250 000	250 000	250 000	603/A
603.3185.12	Honoraires divers	63 659.25	65 000	75 000	75 000	
603.3185.13	Honoraires révision des comptes	4 000.00	4 000	4 000	4 000	
603.3185.14	Participation projet Odyssée	65 717.30	0	0	0	
603.3186.00	Primes d'assurances (tiers, choses, RC y. c. vhc)	30 939.30	35 000	32 000	32 000	
603.3189.00	Frais divers	2 475.00	2 000	2 500	2 500	

Police NyonRégion

COMPTE DE FONCTIONNEMENT - AMENDEMENT AU BUDGET 2026

No - Compte	Désignation	COMPTES 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2026 A	ⓘ
604	**Impôts, taxes et cotisations**	**46 186.40**	**42 300**	**47 000**	**47 000**	
604.3191.00	TVA forfaitaire	7 414.30	6 000	8 000	8 000	
604.3193.00	Cotisations (ACPMV, CDPMV, etc...)	38 772.10	36 000	39 000	39 000	
604.3199.00	Frais divers		300	0	0	
606	**Amortissement et attributions fonds de réserve**	**109 327.90**	**186 000**	**134 414**	**134 414**	
606.3309.00	Amortissement patrimoine financier					
606.3329.00	Amortissement patrimoine administratif	109 327.90	186 000	134 414	134 414	
606.3800.00	Attributions à fonds de réserve					
	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**15 182 279.74**	**16 398 450**	**16 631 275**	**16 920 267**	

Police NyonRégion

COMPTE DE FONCTIONNEMENT - AMENDEMENT AU BUDGET 2026

No - Compte	Désignation	COMPTES 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2026 A	ⓘ
607	**Revenu, ventes et prestations diverses**	**-532 274.42**	**-494 600**	**-493 000**	**-493 000**	
607.4312.00	Emoluments de police	-32 225.00	-30 000	-30 000	-30 000	
607.4313.00	Emoluments administratifs	-21 735.07	-20 000	-20 000	-20 000	
607.4319.00	Emoluments divers	-135 238.00	-150 000	-140 000	-140 000	
607.4354.00	Ventes d'objets mobiliers	-6 753.01	-3 000	-3 000	-3 000	
607.4356.00	Facturation de service à des tiers	-32 520.00	-30 000	-30 000	-30 000	
607.4359.00	Ventes et prestations diverses	-54 840.50	-30 000	-30 000	-30 000	
607.4390.00	Recettes diverses (y.c. loyers reçus PCV)	-248 962.84	-231 600	-240 000	-240 000	
608	**Remboursement par des tiers, amendes**	**-5 126 815.22**	**-4 615 000**	**-4 665 000**	**-4 665 000**	
608.4361.01	Personnel - remboursement accidents	-114 701.90	-30 000	-50 000	-50 000	608/A
608.4361.02	Personnel - remboursement maladies	-79 642.15	-50 000	-80 000	-80 000	608/B
608.4361.03	Personnel - remboursement APG	-147 005.40	-20 000	-20 000	-20 000	
608.4362.00	Remboursement de frais divers par des tiers	-12 240.00	-15 000	-15 000	-15 000	
608.4370.00	Amendes et ordonnances pénales	-4 773 225.77	-4 500 000	-4 500 000	-4 500 000	
609	**Participations des communes**	**-9 523 190.10**	**-11 288 850**	**-11 473 275**	**-11 762 267**	
609.4521.01	Participation de Crans	-434 257.47	-514 772	-523 181	-536 359	
609.4521.02	Participation de Nyon	-8 073 760.57	-9 570 687	-9 727 043	-9 972 050	
609.4521.03	Participation de Prangins	-1 015 172.06	-1 203 391	-1 223 051	-1 253 858	
609.4800.00	Prélèvement sur fond de réserve (Odyssée)	0.00	0	0	0	
609.4800.00	Prélèvement sur fond de réserve (préavis 03/2023)	0.00	0	0	0	
	TOTAL DES REVENUS	**-15 182 279.74**	**-16 398 450**	**-16 631 275**	**-16 920 267**	

Police NyonRégion

EMENT - AMEND	Commentaires	ⓘ
600.3040.00	Les cotisations de la Caisse Intercommunale de pension (CIP) ont diminué car le montant de la déduction de coordination a été augmentée, passant de CHF 14700.- à CHF 15120.-	600/A
600.3050.00	Les cotisations d'assurance ont diminué en 2026 car elles ont été corrigées par rapport au budget 2025. Les taux utilisés pour le budget 2025 avaient été estimés car les nouveaux taux réels n'étaient pas encore connus au moment de son établissement.	600/B
600.3092.00	PNR publie de moins en moins d'annonce dans les journaux pour les recherches d'emploi, en particulier pour recruter les aspirant(e)s	600/C
601.3101.00	Le montant des imprimés et fournitures de bureau a été diminué en raison la baisse d'achat de papier prévue, le processus d'impression et de mise sous pli des document ayant été externalisé au début 2025.	601/A
601.3114.02	Concernant le projet de renouvellement des uniformes KEP, tout comme en 2025, PNR a intégré ces nouvelles dépenses dans son budget de fonctionnement habituel pour 2026.	601/B
601.3139.01	Diminution du montant alloué à ce compte pour l'aligner aux dépenses historiques réalisées les dernières années	601/C
602.3163.01	Bien que le processus d'impression ait été externalisé, quelques machines (imprimante, affranchisseur) subsistent en location	602/A
603.3185.10	Les contrats de maintenance des installations du Centre de Polices étant à la charge de PNR, un montant CHF 80'000.- avait été ajouté au budget 2025 pour l'entretien du bâtiment au compte 603.3185.10 « Honoraire entretien des locaux Nyon ». La liste des contrats et factures ayant été reçus, ce montant est confirmé et réalloué pour 2026 sur ce compte. De plus, de nouveaux frais d'entretien pour le stand de tir exploité par PNR, à hauteur de CHF 7'500.- s'ajouteront dès 2026 aux frais d'entretien.	603/A
608.4361.01	Le montant de CHF 30'000.- est trop bas au vu de l'historique des comptes des années précédentes	608/A
608.4361.02	Le montant de CHF 50'000.- est trop bas au vu de l'historique des comptes des années précédentes	608/B

Police NyonRégion

COMPTE DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2026

No - Compte	Désignation	COMPTES 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ⓘ
6					
60	**Administration**				
600	**Autorités et personnel**	**12 713 601,24**	**13 732 150**	**13 806 261**	
600.3003.01	Jetons de présence Conseil Intercommunal	3 200,00	5 000	4 000	
600.3003.02	Jetons de présence Comité de direction	7 400,00	12 500	10 000	
600.3003.03	Jetons de présence Commission de gestion	2 770,00	1 250	3 000	
600.3003.04	Jetons de présence Commission d'équipement		0	0	
600.3011.01	Personnel - traitements	9 360 315,92	9 918 600	10 074 447	
600.3030.00	Cotisations AVS/AI/AC	848 751,59	946 800	961 803	
600.3040.00	Cotisations caisse de pensions	1 386 917,10	1 562 600	1 537 825	600/A
600.3050.00	Assurances de personnes	769 347,90	793 600	767 186	600/B
600.3060.00.01	Remboursement de véhicules privés	16 432,72	30 000	20 000	
600.3060.00.03	Repas et autres débours	12 826,97	13 000	13 000	
600.3091.00	Frais de formation professionnelle	111 301,17	240 000	200 000	
600.3091.00.01	Frais de formation professionnelle - école de police	174 000,00	180 000	180 000	
600.3092.00	Frais de recherche de personnel	974,85	8 000	4 000	600/C
600.3093.00	Frais sanitaires concernant le personnel	283,70	800	1 000	
600.3099.00	Charges diverses du personnel	19 079,32	20 000	30 000	
601	**Biens, services, marchandises**	**624 374,33**	**579 800**	**749 660**	
601.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	44 843,46	70 000	60 000	601/A
601.3102.00	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	4 795,11	13 800	7 000	
601.3111.01	Achats de mobilier, machines et équipement de bureau	11 315,98	15 000	10 000	
601.3111.02	Achats informatiques (internet, logiciels, licences, matériel, etc.)	159 468,78	130 000	280 000	
601.3114.01	Achat de machines, matériel d'exploitation et entretien	14 962,41	24 000	20 000	
601.3114.02	Achat d'habits et uniformes	30 372,04	60 000	60 000	601/B
601.3115.00	Achat de véhicules	85 985,05	0	0	

Police NyonRégion

COMPTE DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2026

No - Compte	Désignation	COMPTES 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ⓘ
601.3116.00	Achat de matériel spécialisé	69 842,12	70 000	90 000	
601.3123.00	Achat et consommation d'électricité	86 806,80	47 000	92 000	
601.3124.01	Achat de carburant pour véhicules	22 778,55	35 000	25 000	
601.3124.02	Achat de carburant (chauffage des bâtiments)	660,00	-	660	
601.3124.03	Achat de carburant (citerne de secours)		3 000	3 000	
601.3134.00	Achat de matériel liés à l'entretien des chiens de police	3 683,23	6 000	5 000	
601.3139.00	Achat d'autres marchandises	6 948,45	9 000	8 000	
601.3139.01	Achat de matériel de prévention	5 015,04	15 000	10 000	601/C
601.3151.00	Entretien du mobilier, machines et équipements de bureau	29 728,66	32 000	29 000	
601.3155.00	Entretien des véhicules	47 168,65	50 000	50 000	
602	**Loyers, Frais de réceptions, Manifestations**	**679 199,37**	**713 200**	**693 940**	
602.3161.01	Loyer poste de police Nyon	0,00	0	0	
602.3161.02	Loyer poste de police Prangins	8 626,00	8 700	8 700	
602.3161.03	Loyer poste de police Champ-Colin	0,00	0	0	
602.3161.05	Loyers divers (salle de sport CC)	6 594,00	6 500	10 240	
602.3161.07	Loyer NHP	641 288,75	666 500	648 000	
602.3163.01	Location de machines (photocopieurs, ordinateurs, etc...)	3 534,90	12 000	5 000	602/A
602.3163.04	Locations diverses	3 662,90	3 000	3 000	
602.3163.07	Location de véhicules	961,00	1 500	1 500	
602.3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	14 531,82	15 000	17 500	
603	**Honoraires et prestations de services**	**1 009 590,50**	**1 145 000**	**1 200 000**	
603.3181.00	Affranchissements	119 986,11	110 000	120 000	
603.3182.01	Frais de téléphones	28 043,55	29 300	29 300	
603.3182.02	Frais de concession (utilisation Polycom)	75 652,70	85 000	85 000	
603.3183.00	Frais bancaires	19 211,31	20 000	20 000	
603.3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	89 950,20	100 000	100 000	

Police NyonRégion

COMPTE DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2026

No - Compte	Désignation	COMPTES 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ⓘ
603.3184.01	Pertes sur débiteurs	5 143,10	2 500	5 000	
603.3185.01	Honoraires informatique	304 700,59	400 000	400 000	
603.3185.03	Honoraires ressources humaines	0,00	10 000	10 000	
603.3185.06	Honoraires économat et logistique papier	0,00		35 000	
603.3185.08	Honoraires frais de justice	29 909,85	30 000	30 000	
603.3185.09	Honoraires entretien des locaux Prangins	2 178,00	2 200	2 200	
603.3185.10	Honoraires entretien des locaux Nyon	168 024,24	250 000	250 000	603/A
603.3185.12	Honoraires divers	63 659,25	65 000	75 000	
603.3185.13	Honoraires révision des comptes	4 000,00	4 000	4 000	
603.3185.14	Participation projet Odyssée	65 717,30	0	0	
603.3186.00	Primes d'assurances (tiers, choses, RC y. c. vhc)	30 939,30	35 000	32 000	
603.3189.00	Frais divers	2 475,00	2 000	2 500	
604	**Impôts, taxes et cotisations**	**46 186,40**	**42 300**	**47 000**	
604.3191.00	TVA forfaitaire	7 414,30	6 000	8 000	
604.3193.00	Cotisations (ACPMV, CDPMV, etc...)	38 772,10	36 000	39 000	
604.3199.00	Frais divers		300	0	
606	**Amortissement et attributions fonds de réserve**	**109 327,90**	**186 000**	**134 414**	
606.3309.00	Amortissement patrimoine financier				
606.3329.00	Amortissement patrimoine administratif	109 327,90	186 000	134 414	
606.3800.00	Attributions à fonds de réserve				
	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**15 182 279,74**	**16 398 450**	**16 631 275**	

Police NyonRégion

COMPTE DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2026

No - Compte	Désignation	COMPTES 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ⓘ
607	**Revenu, ventes et prestations diverses**	**-532 274,42**	**-494 600**	**-493 000**	
607.4312.00	Emoluments de police	-32 225,00	-30 000	-30 000	
607.4313.00	Emoluments administratifs	-21 735,07	-20 000	-20 000	
607.4319.00	Emoluments divers	-135 238,00	-150 000	-140 000	
607.4354.00	Ventes d'objets mobiliers	-6 753,01	-3 000	-3 000	
607.4356.00	Facturation de service à des tiers	-32 520,00	-30 000	-30 000	
607.4359.00	Ventes et prestations diverses	-54 840,50	-30 000	-30 000	
607.4390.00	Recettes diverses (y.c. loyers reçus PCV)	-248 962,84	-231 600	-240 000	
608	**Remboursement par des tiers, amendes**	**-5 126 815,22**	**-4 615 000**	**-4 665 000**	
608.4361.01	Personnel - remboursement accidents	-114 701,90	-30 000	-50 000	608/A
608.4361.02	Personnel - remboursement maladies	-79 642,15	-50 000	-80 000	608/B
608.4361.03	Personnel - remboursement APG	-147 005,40	-20 000	-20 000	
608.4362.00	Remboursement de frais divers par des tiers	-12 240,00	-15 000	-15 000	
608.4370.00	Amendes et ordonnances pénales	-4 773 225,77	-4 500 000	-4 500 000	
609	**Participations des communes**	**-9 523 190,10**	**-11 288 850**	**-11 473 275**	
609.4521.01	Participation de Crans	-434 257,47	-514 772	-523 181	
609.4521.02	Participation de Nyon	-8 073 760,57	-9 570 687	-9 727 043	
609.4521.03	Participation de Prangins	-1 015 172,06	-1 203 391	-1 223 051	
609.4800.00	Prélèvement sur fond de réserve (Odyssée)	0,00	0	0	
609.4800.00	Prélèvement sur fond de réserve (préavis 03/2023)	0,00	0	0	
	TOTAL DES REVENUS	**-15 182 279,74**	**-16 398 450**	**-16 631 275**	

Police NyonRégion

No - Compte	Commentaires	ⓘ
600.3040.00	Les cotisations de la Caisse Intercommunale de pension (CIP) ont diminué car le montant de la déduction de coordination a été augmentée, passant de CHF 14700.- à CHF 15120.-	600/A
600.3050.00	Les cotisations d'assurance ont diminué en 2026 car elles ont été corrigées par rapport au budget 2025. Les taux utilisés pour le budget 2025 avaient été estimés car les nouveaux taux réels n'étaient pas encore connus au moment de son établissement.	600/B
600.3092.00	PNR publie de moins en moins d'annonce dans les journaux pour les recherches d'emploi, en particulier pour recruter les aspirant(e)s	600/C
601.3101.00	Le montant des imprimés et fournitures de bureau a été diminué en raison la baisse d'achat de papier prévue, le processus d'impression et de mise sous pli des document ayant été externalisé au début 2025.	601/A
601.3114.02	Concernant le projet de renouvellement des uniformes KEP, tout comme en 2025, PNR a intégré ces nouvelles dépenses dans son budget de fonctionnement habituel pour 2026.	601/B
601.3139.01	Diminution du montant alloué à ce compte pour l'aligner aux dépenses historiques réalisées les dernières années	601/C
602.3163.01	Bien que le processus d'impression ait été externalisé, quelques machines (imprimante, affranchisseur) subsistent en location	602/A
603.3185.10	Les contrats de maintenance des installations du Centre de Polices étant à la charge de PNR, un montant CHF 80'000.- avait été ajouté au budget 2025 pour l'entretien du bâtiment au compte 603.3185.10 « Honoraire entretien des locaux Nyon ». La liste des contrats et factures ayant été reçus, ce montant est confirmé et réalloué pour 2026 sur ce compte. De plus, de nouveaux frais d'entretien pour le stand de tir exploité par PNR, à hauteur de CHF 7'500.- s'ajouteront dès 2026 aux frais d'entretien.	603/A
608.4361.01	Le montant de CHF 30'000.- est trop bas au vu de l'historique des comptes des années précédentes	608/A
608.4361.02	Le montant de CHF 50'000.- est trop bas au vu de l'historique des comptes des années précédentes	608/B

Police NyonRégion

BUDGET INVESTISSEMENTS 2026

PREVISION SITUATION AU 31 DECEMBRE 2026

N° compte	Comptes à amortir	Année bouclement	N° / année Préavis	Taux	Crédits accordés	Au 31.12.2025	En 2026			Au 31.12.2026	Amortis. cumulés	Amortis. ordinaires	Amortis. cumulés	Solde au bilan	Solde du préavis
						Dépenses	Dépenses	Recettes	Dépenses "nettes"	Dépenses "nettes"	au 31.12.2025	2026	au 31.12.2026		
9149.17	Equipement HP	2022	05/2022	20%	CHF 525 687,00	535 645,26	0,00	0,00	0,00	535 645,26	504 203,84	31 441,42	535 645,26	0,00	-9 958,26
9149,18	Déplacement radar Rte de Divonne	2024		20%	CHF 36 000,00	37 398,17	0,00	0,00	0,00	37 398,17	7 480,00	7 480,00	14 960,00	22 438,17	-1 398,17
9149,19	Gilet pare-balle	2025	05/2024	20%	CHF 142 000,00	142 007,13		0,00	0,00	142 007,13	14 200,50	28 401,00	42 601,50	99 405,63	-7,13
	Achat véhicule	2025	04/2024	20%	CHF 90 000,00	90 000,00			0,00	90 000,00	18 000,00	18 000,00	36 000,00	54 000,00	0,00
	Installation bornes de recharge	2025	04/2024	10%	CHF 60 000,00	60 000,00			0,00	60 000,00	6 000,00	6 000,00	12 000,00	48 000,00	0,00
9149.20	Up Grade des armes de poing	2025		20%	CHF 40 000,00	39 958,55			0,00	39 958,55	7 992,00	7 992,00	15 984,00	23 974,55	41,45
	Achat 2 véhicules	2026		20%	CHF 150 000,00		150 000,00		150 000,00	150 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	120 000,00	0,00
	Renouvellement informatique VD	2026-2028		20%	CHF 27 477,95		25 501,68		25 501,68	25 501,68	0,00	5 100,00	5 100,00	20 401,68	1 976,27
											557 876,34	134 414,42	692 290,76	388 220,03	-9 345,84

Nyon, le 11.06.2025

Comité de direction de l'Association Police Nyon Région

Présidente
Mme Roxane Faraut

Secrétaire générale
Mme Stéphanie Vouillamoz

Police NyonRégion

PRÉAVIS No 03/2025

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Budget 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères intercommunales, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Le Comité de direction a le plaisir de vous soumettre le projet de budget pour l'année 2026 de l'Association de communes « Police de la région de Nyon » [ci-après : PNR].

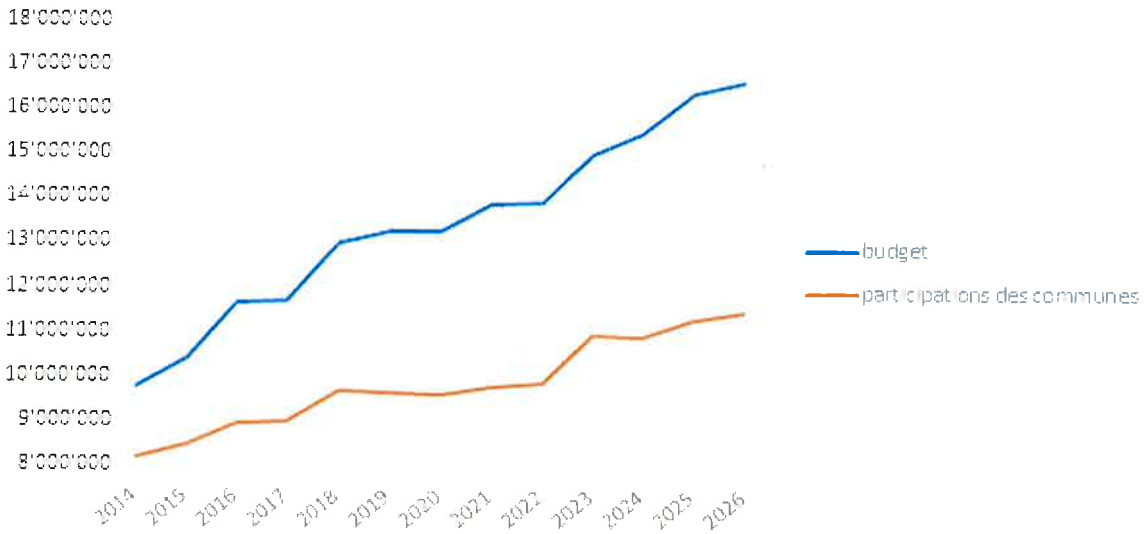
Le budget présenté est établi conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, du Règlement sur la comptabilité des communes et des Statuts de l'Association intercommunale. De plus, celui-ci doit être approuvé par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre, conformément aux dispositions précitées.

1. Introduction

Pour ce treizième exercice pour la PNR, le Comité de direction a conservé les lignes directrices qui avaient été siennes les années précédentes, à savoir, d'une part, contenir les participations des communes et, d'autre part, maîtriser les charges d'exploitation de la PNR.

Le comparatif ci-dessous de l'évolution des budgets et des participations des communes depuis 2014 montre une évolution plus nette du montant des dépenses budgétaires par rapport à l'augmentation plus linéaire des participations des trois communes.

Comparatif évolution du budget depuis 2014



	Budget	Participations des communes
2014	9'796'285	8'161'275
2015	10'441'700	8'472'690
2016	11'682'500	8'937'000
2017	11'711'200	8'988'200
2018	13'021'338	9'681'338
2019	13'274'736	9'637'736
2020	13'274'736	9'613'893
2021	13'868'000	9'796'000
2022	13'930'245	9'855'245
2023	15'019'040	10'937'040
2024	15'467'660	10'917'060
2025	16'398'450	11'288'850
2026	16'631'275	11'473'275

Le total du budget pour 2026 s'élève à CHF 16'631'275.-, contre CHF 16'398'450.- pour le budget 2025, soit une augmentation de CHF 232'825.- (+ 1.42%).

Quant à la participation des communes membres, elle ascende à CHF 11'473'275.- pour 2026, contre CHF 11'288'850.- pour le budget 2025, soit une augmentation de CHF 184'425.- (+1.63%)

L'examen des coûts et des recettes, développé ci-après, explique cette augmentation budgétaire.

2. Examen des coûts

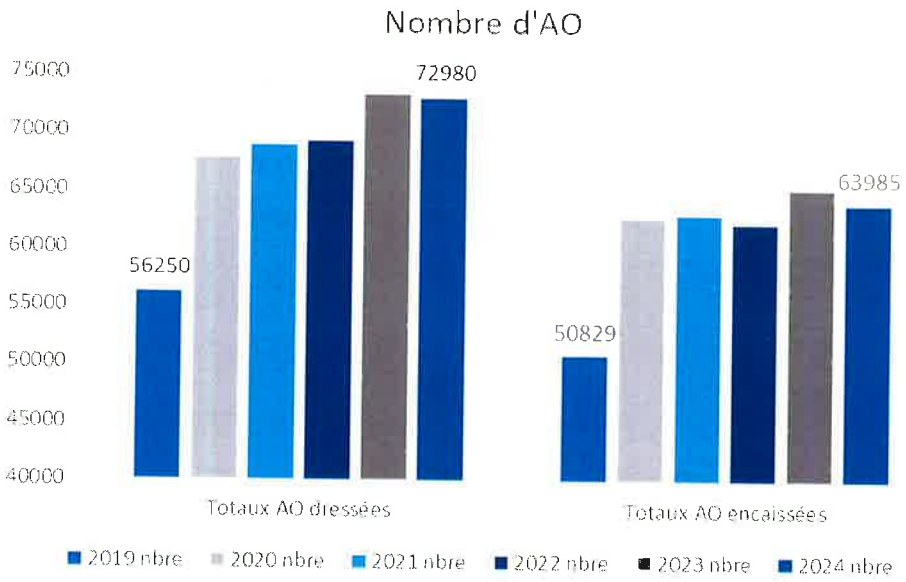
2.1 Charges liées au personnel

Globalement, la rubrique 600 « Autorités et personnel » voit sa charge augmenter de CHF 74'111.- (+0.54%). Cette hausse résulte de différents postes et est expliquée par comptes ci-dessous.

Tout d'abord, le compte 600.3011.01 « Personnel – traitements » prévoit une augmentation de CHF 155'847.- (+1.57%). Pour ce compte, il est relevé en premier lieu qu'une part de l'augmentation est incompressible et générée par plusieurs charges en lien avec le traitement du personnel telles que le versement des annuités et des primes d'ancienneté statutaires.

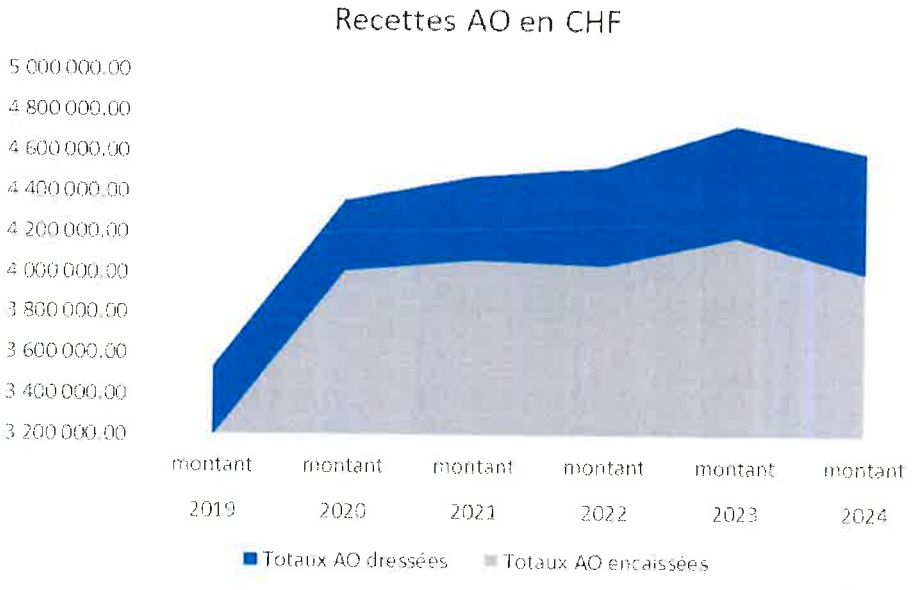
Néanmoins, plusieurs mouvements de personnel en 2025 ont permis, ou permettront en 2026, de réaliser quelques économies sur ce compte. Par exemple, des départs de personnel avec une plus grande ancienneté ont été remplacés par du personnel plus jeune, et deux postes de cadres ont été remplacés par des postes de coordinateur sans responsabilité managériale (au radar et à la centrale). Pour le remplacement de ces deux fonctions, les économies réalisées représentent un montant de CHF 68'000.- pour 2026.

Ces mesures prises permettent de proposer en 2025 l'engagement de personnel supplémentaire au sein de deux unités de PNR, la Commission de police et l'Unité Prévention et Proximité. Les explications sur ces engagements proposés figurent ci-dessous.



Ces dernières années, le nombre d'amendes d'ordre [ci-après : AO] dressées – que ce soit notamment par le biais des contrôles automatiques de la vitesse, du contrôle du stationnement par les assistants de sécurité publique [ci-après : ASP] ou des infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) – a significativement augmenté depuis 2019 avec 56'250 AO dressées, pour atteindre 72'980 AO dressées en 2024.

S'agissant des AO qui n'ont pas été honorées, ce sont 3'961 affaires qui ont été transférées en 2019 pour suite à donner à la Commission de police. Alors qu'en 2024, ce sont 5'062 affaires liées à des AO non réglées qui ont été transférées pour traitement à la Commission de police.

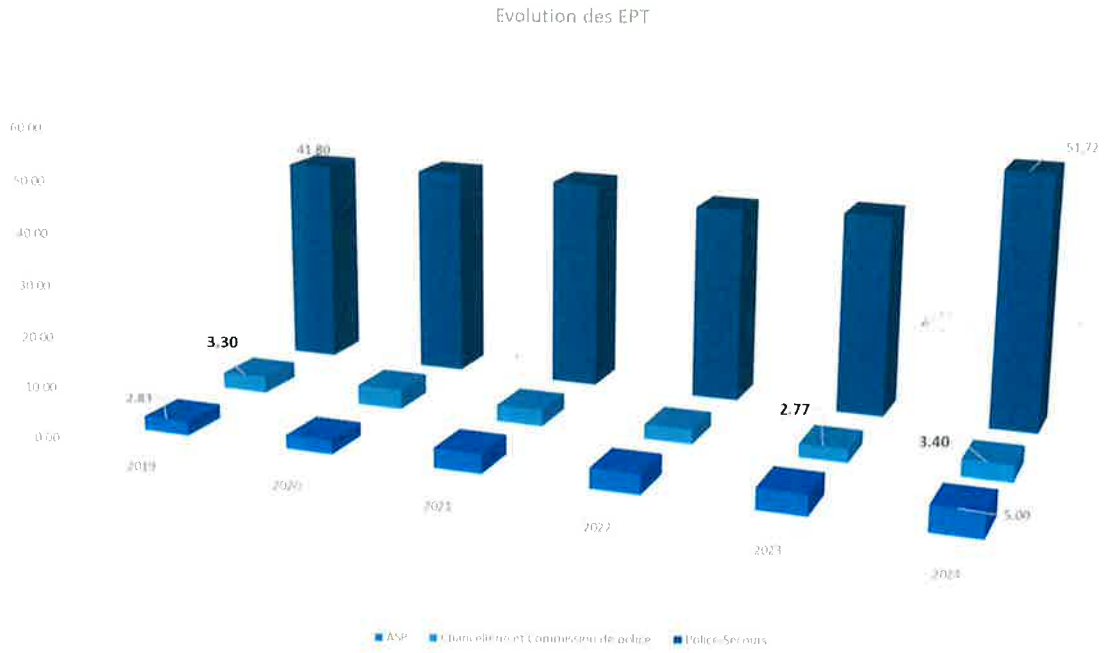


S'agissant des recettes liées aux AO, en 2019, sur un montant total de CHF 3'541'150.- de peines pécuniaires infligées, ce sont CHF 3'205'680.- qui ont été encaissés, soit un taux d'encaissement de 90.5 %.

En 2024, pour un total de CHF 4'610'420.- de peines pécuniaires infligées, ce sont seulement CHF 4'010'915.- qui ont été perçus, soit un taux d'encaissement moindre à hauteur de 87 %.

De plus, à l'issue de l'année 2019, on comptabilisait 509 AO ouvertes, soit non notifiées – principalement pour cause de recherches d'adresses automatisées infructueuses – contre 2'804 AO ouvertes à l'issue de 2024. On s'aperçoit donc que les AO qui n'ont pas pu être correctement notifiées ou traitées en 2024 se sont multipliées par un facteur de plus 5.

Enfin, il est ici rappelé que l'externalisation des envois de masses – soit, entre autres, des AO, des ordonnances pénales [ci-après : OP] et des rappels – démarrée en avril 2025 permettra à la Chancellerie de ne pas augmenter son effectif en 2026. Ceci, puisque c'est une fourchette de 0.4 à 0.5 d'équivalent plein temps [ci-après : EPT] qui sera économisée en 2025 – en fonction des volumes vérifiés / transmis et/ou des éventuels problèmes techniques qui surviendront dans le processus d'envoi de masse externalisé. L'effectif dédié à la Chancellerie restera ainsi inchangé en 2026, avec 1.7 EPT. Cette économie de temps permettra à la Chancellerie de reprendre le processus de recherche d'adresses de notification des AO et OP, ainsi que du suivi lié aux notifications par voie de publication dans la feuille d'avis officielle. Pour mémoire, par manque de personnel, ces tâches ne pouvaient plus être correctement assurées depuis 2021 jusqu'à ce qu'une solution d'externalisation des impressions, de la mise sous pli et de l'expédition des actes et courriers produits en masse par la Chancellerie et la Commission de police soit mise en œuvre.



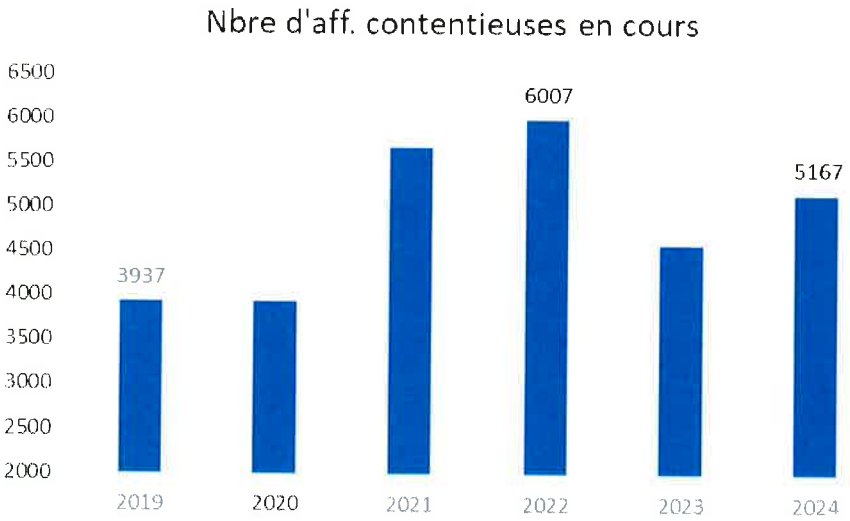
Hormis le personnel de l'Unité radar – dont le nombre d'EPT est de 3 et stable depuis 2019 – la Chancellerie et la Commission de police interagissent avec l'ensemble des personnels policiers de Police-Secours (PS) et des ASP. Ces interactions sont de nature à obtenir des clarifications en cas de recours sur des AO ou suite à des oppositions sur des OP, ainsi que de fournir des explications, notamment à un nombre important de jeunes agent.e.s.

En terme d'effectif, en 2019, la Chancellerie et la Commission de police employaient un effectif de 3.3 EPT alors que les agent.e.s de Police-Secours et les ASP étaient de 44.63 EPT, soit 13.5 fois l'effectif de la Chancellerie et de la Commission de police réunies.

En 2024, ce sont 3.4 EPT qui composent l'effectif de la Chancellerie et de la Commission de police réunies – et 3.5 EPT en 2025, une collaboratrice ayant été autorisée à augmenter son taux d'activité de 10 % en début d'année. L'effectif de Police-Secours et des ASP réunis était de 56.72 en 2024, soit plus de 16 fois l'effectif de la Chancellerie et de la Commission de police réunies.

En complément, il est relevé qu'un nombre croissant de contrevenants ou de prévenus contestent de plus en plus les autorités, à plus forte raisons pénales (Commission de police). Ceci, avec davantage de défiance – et donc de temps consacré par affaire traitée – notamment à la suite de la pandémie de Covid-19. Accessoirement, les recours et oppositions sont de plus en plus formulées à l'aide d'intelligences artificielles

génératives auxquels il faut répondre. Empiriquement, sans avoir à ce stade encore été en mesure de qualifier cette nouvelle pratique, on constate que ce phénomène augmente et ne saurait s'infléchir à court terme.



Pour toute ces raisons, le nombre d'affaires contentieuses est passé de 3'937 affaires ayant fait l'objet d'au moins une démarche en 2019, contre 5'167 affaires contentieuses en 2024 avec un pic de 6'007 affaires contentieuses en 2022. Le pic de 2022 a pu être significativement absorbé et le nombre d'affaires contentieuses en 2024 ont pu être contenus grâce à l'appui d'un assistant administratif engagé à deux reprises en CDD dans le cadre de deux missions ponctuelles, soit respectivement du 16 mai au 1er juillet 2022 et du 15 février au 31 mai 2024. Il est à relever que certaines affaires contentieuses nécessitent un traitement s'étalant parfois sur plus de deux ans de durée de procédures, pour aboutir dans certains cas extrêmes à un transfert de l'affaire à l'Office d'exécution des peines (OEP) afin que la peine privative de liberté soit exécutée en substitution de la peine pécuniaire initialement ordonnée.

S'agissant du traitement des oppositions, la Commission de police cumule un retard d'environ un an et demi. C'est-à-dire qu'au moment d'écrire ces lignes, la Commission de police statue sur des ordonnances pénales frappées d'opposition en janvier 2024, représentant plus de 150 oppositions en attente de traitement. Par ailleurs, aucune audience de Commission de police n'a pu être tenue depuis 2023. La forme écrite ayant été privilégiée, par gain de temps. En effet, pour organiser une audience, il est nécessaire de convoquer les prévenus, de mobiliser un.e président.e. d'audience et un.e greffie.ère – qui prend le PV d'audience –ainsi que, parfois, un.e agent.e de police appelé à justifier sa dénonciation. Un courrier explicatif – assorti, selon l'issue positive ou négative de l'affaire, d'une ordonnance de classement ou le rendu d'une nouvelle ordonnance pénale avec voie de recours différenciée (Tribunal de police) – reste la solution la moins chronophage.

Actuellement, la Présidente et le Président suppléant de la Commission de police, soit respectivement la Secrétaire générale et le Secrétaire général adjoint, ne sont qu'en mesure de traiter entre 5 et 10 affaires par semaine. De plus, les compétences juridiques idoines leurs font parfois défaut, puisque n'étant ni l'une, ni l'autre, juristes de formation. On observe qu'au 31 décembre 2019 seules 16 oppositions n'avaient pu être traitées. Au 31 décembre 2024 c'était 106 oppositions qui n'avaient déjà plus pu être traitées durant l'année écoulée. Le 20 juin 2025, ce sont déjà 176 oppositions qui sont en attente de traitement. Il devient donc urgent d'engager un.e juriste afin de traiter ces retards.

A cela il convient d'ajouter que le parking de Perdtemps à Nyon, nouvellement contrôlé par les ASP de PNR, a généré des questionnements et des recours supplémentaires de la part de ses usagères et usagers. Ces démarches ont pour partie impacté le standard et les boîtes e-mail de la Chancellerie et de la Commission de police.

Sur ces considérants, et au vu de la situation de surcharge de travail prévalant à la Chancellerie et à la Commission de police, l'augmentation du dispositif RH proposé s'articule comme suit :

- 0.8 EPT – Assistant(e) administratif(ve) affecté(e) à la Commission de police
- 0.5 EPT – Juriste affecté à la Présidence de la Commission de police et au Secrétariat général

Concernant l'unité de proximité et de prévention [ci-après : UPP], ces dernières années une augmentation de son activité a également été constatée, notamment dans les domaines du poste mobile, de la visibilité, des stands de prévention et d'autres types d'actions de prévention.

Par ailleurs, l'UPP ayant été confrontée pendant plusieurs années à un contexte fortement dégradé (Covid-19, puis effectifs PNR insuffisants), cette unité avait dû se réarticuler pour donner priorité à certaines de ses missions. Par conséquent, les actions de prévention, de visibilité et les présences du poste mobile avaient été restreintes. De plus, les exigences en matière de police de proximité se sont récemment accrues : augmentation des approches en résolution de problème (121 cas en 2024), lesquelles deviennent également de plus en plus complexes ; augmentation du nombre de conciliations et d'interventions en milieu scolaire (harcèlement et/ou incivilité) ; accroissement du nombre de naturalisations traitées par les îlotiers.

Grâce à une augmentation d'effectif raisonnable de 0.2 EPT au sein de cette unité, l'UPP ne serait plus contrainte de procéder à des renonciations et pourrait garantir des prestations satisfaisantes dans les domaines des actions de prévention, de la visibilité et du poste mobile.

Pour conclure concernant le compte 600.3011.01 « Personnel – traitements », il sied de relever que pour 2026 il est prévu l'engagement de trois aspirant(e)s de police, permettant à PNR de maintenir un processus de recrutement tel qu'inscrit dans les budgets précédents et d'assurer sa relève tout en minimisant le recours au recrutement de policières et policiers au sein d'autres corps voisins.

Ensuite, le compte 600.3030.00 « Cotisations AVS/AI/AC » augmente de CHF 15'003.- (+1.58%) en raison de la hausse, mécanique, consécutive à l'augmentation du compte « Personnel - traitements ».

Quelques comptes ont été révisés à la baisse, ajustés aux dépenses historiques des dernières années (600.3060.00.01 « remboursement de véhicules privés ») ou à des changements de pratiques (600.3092.00 « Frais de recherche de personnel » sur lequel les dépenses ont diminué puisque les offres d'emploi ne sont majoritairement plus publiées dans les journaux).

Les comptes 600.3091.00 « Frais de formation professionnelle » et 600.3091.00.01 « Frais de formation professionnelle - école de police » avaient été dissociés depuis 2025 afin de mettre en place un meilleur pilotage des comptes de formation. Le premier compte, dédié à la formation des employé(e)s, a été réduit à CHF 200'000.-. Cette mesure a été prise au regard de l'historique des dépenses pour la formation professionnelle sur ces dernières années et sur la base des dépenses prévues pour 2026. Le second compte, non modifié, permet de financer la formation des aspirant(e)s à Savatan, soit CHF 60'000.- par aspirant(e). Comme mentionné plus haut, le financement des aspirant(e)s reste à la situation 2025 visant à remplacer les départs en retraite et démissions, tout en participant à l'effort collectif cantonal.

Enfin, le compte 600.3099.00 « Charges diverses du personnel » est ajusté d'une part à l'état des dépenses 2025 à fin mai, et d'autre part inclut un montant dédié à un projet « Sport & Santé » conduit conjointement entre le Secrétariat général et la Commission du personnel, visant à mettre en place des visites médicales pour les employé(s)s qui le souhaiteraient, ainsi que proposer une offre de sport hebdomadaire pour toutes et tous.

2.2 Autres charges d'exploitation

Bien que présentant, pour la majorité des comptes lus individuellement, un exercice de maîtrise et de diminution des charges, le budget 2026 présente une telle augmentation des frais liés notamment à

l'informatique (expliquée ci-dessous), que les autres charges d'exploitation, soit les rubriques budgétaires 601 à 605, augmentent de CHF 210'300.- (+8.48%)

Les principaux changements sur ces comptes sont les suivants :

- Le compte 601.3111.02 « Achats informatiques » augmente de CHF 150'000.- (+ 115.38%)
 Le projet ODYSSEE initié en 2018 visait à renouveler, entre autres, le système informatique central des polices vaudoises incluant les applications JEP, Sinap et Graphite, applications devenues obsolètes après que leur éditeur ait cessé leur support et leur développement en février 2017.
 Suite au retrait de la société X-Plain, une analyse des besoins comme des développements a été réalisée, mettant notamment en exergue le constat que d'autres fonctionnalités informatiques devaient s'ajouter pour être en adéquation avec les évolutions/besoins techniques.

 Au-delà du maintien des dispositifs ODYSSEE (JEP/Sinap/Graphite) qui se finance toujours par le biais du préavis 06_2019, il s'est avéré que certains coûts estimés en 2018 ont connu des augmentations de charges, à savoir :
 - 8000.- Sécurisation JEP/SINAP/GRAPHITE et Référentiel Multimédia (GED) ;
 - 44'000.- Smartphones avec recherche multibases et structure mobile ;
 - 20'000.- Sécurisation mobilité des Smartphones recherches multibases.

 De plus, les analyses des besoins actuels ont mis en lumière la nécessité de s'appuyer sur d'autres applications qui sont soit devenues nécessaires par les déploiements des solutions implémentées ou soit connaissent des mises à jour de sécurisation. A préciser que ces applications sont hors du périmètre financier du projet ODYSSEE.
 Ainsi, certains besoins clairement identifiés doivent encore faire l'objet d'études complémentaires pour évaluer leurs coûts, à savoir les applications suivantes :
 - PolLageCH // Dashboard en remplacement du programme AIDPOL (analyse statistique) ;
 - MSK // Communication mobile de sécurité ;
 - PSAP-Connect // Transfert d'appels d'urgence + SAGA (aide à l'engagement).

 Quant aux applications suivantes, leurs charges ont déjà été identifiées, à savoir :
 - 11'000.- TIP (Techniques d'Informations Police) ;
 - 11'000.- POLAP (anciennement RIPOL). ;
 - 3'300.- SECMAIL (Cryptage des courriels professionnels) ;
 - 3000.- THREEMA, (réseau social sécurisé à fonction professionnel) ;
 - 1'300.- KEP (Participation aux frais d'intendance de la centrale) ;
 - 50'000.- VDI (Remplacement du RCV par un bureau virtuel à distance) ;
 - 1000.- AFIS (remplacement de l'identiscan, nouvelle plateforme sécurisée) ;
 - 9'500.- ILB (Ex-tableau, suivi de situation police) ;
 - 1'600.- PSAP Connect (Interconnexion des centrales 117).

 A préciser que ces charges font l'objet d'une clé de répartition entre la police cantonale et les polices communales, et sont impératives afin de pouvoir disposer des outils informatiques inhérents à l'accomplissement des missions de police.

- Le compte 601.3116.00 « Matériel spécialisé » augmente de CHF 20'000.- (+28.57%)
 Cette augmentation est directement liée à deux dépenses essentielles : l'acquisition de nouvelles menottes et d'étuis compatibles avec les nouveaux gilets pare-balles (CHF 10'875.-), ainsi qu'une réserve pour anticiper un achat cantonal très probable concernant les bodycams, destiné à certains effectifs de police. A préciser qu'à ce jour les coûts définitifs n'en sont pas encore complétement éclairés. Ces deux acquisitions répondent à des impératifs opérationnels, sécuritaires et ergonomiques pour le personnel de la PNR, dans un contexte d'évolution des équipements et de montée des exigences en matière de sécurité. Enfin, en termes d'impact RH, ces mesures contribuent à la prévention des troubles physiques chez les agent·es et à la sécurisation de l'action policière, deux éléments essentiels à la qualité du service public et à la maîtrise des coûts indirects liés aux arrêts de travail.

- Le compte 601.3123.00 « Achat et consommation d'électricité » augmente de CHF 45'000.- (+95.74%), ceci afin d'en ajuster le montant aux dépenses d'électricité liées à l'exploitation du nouveau

Centre de Polices réalisées en 2024 et 2025. Ce montant n'inclut toutefois pas la consommation des futures bornes électriques de recharge pour les véhicules électriques.

- Le compte 602.3161.05 « Loyers divers (salle de sport) » augmente de CHF 3'740.- (+57.54%) en raison de la correction d'une erreur d'estimation des coûts en 2025 lors de l'établissement du budget. Le montant de CHF 10'240.- est le loyer réel payé au SDIS pour la location de la salle de gym.

- Le montant de CHF 10'000.- alloué au compte 603.3185.03 « Honoraires ressources humaines » en 2025 a été renouvelé, PNR étant à ce jour satisfaite des contrôles mis en place sur le personnel, notamment la recherche d'antécédents pour les candidat(e)s, permettant de maîtriser les risques lors de l'engagement des collaborateur(trice)s.

- Le compte 603.3185.06 « Honoraires économat et logistique papier » présente un montant de CHF 35'000.- correspondant au contrat de prestation signé avec le partenaire en charge du processus externalisé d'impression et de mise sous pli des documents pour PNR.

- Enfin, le compte 603.3185.12 « Honoraires divers » a été augmenté de 10'000.- dans le but de préparer en 2026 le projet de renouvellement de l'intranet de PNR qui aura lieu en 2027.

2.3 Budget d'investissement

Les deux nouveaux investissements prévus pour 2026 s'élèvent à CHF 177'477.95 répartis comme suit :

- L'achat de nouveaux véhicules faisant l'objet d'un préavis dédié (04_2025)
 Pour rappel, le renouvellement annuel des véhicules ne passe plus par le compte de fonctionnement (anciennement le compte 601.3115.00 « Achat de véhicules »). En effet, selon la nouvelle réglementation sur la comptabilité des communes, tout investissement doit à présent être amorti.

- La participation au renouvellement informatique imposé par le canton de Vaud

3. Examen des recettes

3.1 Revenus, ventes, prestations diverses et recettes d'amende

Les rubriques 607 et 608, soit les recettes hors participations des communes membres, augmentent cumulativement de CHF 48'400.- (+0.95%).

Les montants des comptes 608.4361.01 « Personnel – remboursements accidents » et 608.4361.02 « Personnel – remboursements maladies » ont été révisés à la hausse car, bien que rien ne permette de préjuger d'absences du personnel s'agissant de maladie ou d'accident, l'historique des comptes des années précédentes démontre qu'ils ont souvent été sous-évalués.

3.2 Nouvelles recettes possibles en 2026

Une commune de la région a sollicité PNR afin d'obtenir une offre pour un mandat de prestations couvrant exclusivement des tâches dites du 5ème processus, dont le contrôle du stationnement, la police du commerce et la Commission de police.

Ce mandat devrait démarrer d'ici l'automne 2025 selon le planning prévisionnel ajusté et d'entente avec la Municipalité.

Au demeurant, cette nouvelle demande, après la signature du contrat de prestations du même type avec la commune de Crassier en 2024, témoigne concrètement d'une reconnaissance de l'expertise de PNR dans

ces domaines, de la plus-value que cette expertise peut offrir aux communes et à leur population et, accessoirement, influent une dynamique positive dans la volonté du Comité de direction de rester ouvert à un élargissement du champ d'action de PNR, spécifiquement dans l'exécution de mandats pour des communes tierces dans le domaine des tâches policière du 5ème processus.

4. Contributions des communes

Le budget 2026 prévoit une augmentation de 1.42% des participations des communes membres de l'Association intercommunale pour un montant de CHF 11'473'275.-, comparé à CHF 11'288'850.- budgété pour 2025.

Le budget 2026 sera réparti conformément à la clé établie en début de législature, conformément à l'Annexe 2 des Statuts de l'Association, à savoir :

Crans :	4,56 %
Nyon :	84,78 %
Prangins :	10,66 %

Cette hausse, contenue, reflète la maîtrise des coûts de PNR dans un contexte de hausse sensible de ses charges planifiées (augmentation des charges d'entretien et d'électricité du nouveau Centre de Polices, augmentation importante des besoins informatiques). A cet égard, et considérant que cela reflète la bonne gouvernance de l'Association et sa maîtrise constante d'un équilibre approprié entre prestations et coûts, il est mis en lumière que malgré une hausse budgétaire, la hausse de la contribution des communes est contenue.

5. Conclusions

La volonté du Comité de direction, en proposant ce budget, est de prendre en compte l'équilibre des capacités financières des trois communes, tout en donnant à la PNR une capacité d'organisation dans la suite de ce qui a été amené les années précédentes.

C'est avec satisfaction que, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères intercommunales, Messieurs les Conseillers intercommunaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal

de l'Association « Police de la région de Nyon »

vu le préavis no 03/2025 du Comité de direction du 25 juin 2025

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

d'approuver le budget 2026 de l'Association de communes « Police de la région de Nyon »

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente :



R. Faraut

La Secrétaire générale :



S. Vouillamoz

Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Commission de gestion - COGEST

Rapport sur le préavis 03/2025 - Budget 2026

Nyon, le 4 septembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du présent préavis, la commission de gestion (ci-après COGEST), composée de Madame Alberti Marina et Messieurs de Bourbon Parme Louis et Pommaz Quentin a étudié le préavis qui lui a été soumis et a adressé ses questions au Codir en amont de la séance.

Le 20 août 2025, nous avons été reçus par Madame Roxanne Faraut, Présidente du Comité de direction (Codir), M. Robert Middleton Vice-Président du Codir, accompagnés du Capitaine Stéphane Dessarzin, de Madame Stéphanie Vouillamoz, Secrétaire générale, Monsieur Ione Ramel, Secrétaire général adjoint qui ont répondu à l'ensemble de nos questions. Qu'ils en soient ici remerciés. M. Igor Diakoff était excusé.

En préambule, nous soulignons que le préavis apporte un grand nombre d'explications quant aux variations et sommes reconnaissants pour ces dernières qui sont complètes.

Cela étant, à la lecture du préavis, notre Commission a été interpellée par plusieurs éléments, notamment ceux relatifs aux AO ouvertes ainsi qu'au retard conséquent dans le traitement des oppositions. Pour ces derniers, nous avons interpellé le Codir sous deux axes principaux.

Le premier visait à savoir si les 2'804 AO ouvertes à fin 2024 devaient être considérées comme une perte ou si des recherches seraient faites ultérieurement. A cette question, le Codir nous a adressé la réponse suivante : « *Il ne s'agit pas d'une perte mais plutôt d'un éventuel manque à gagner. Ces 2'804 AO sont principalement des AO qui n'ont pas atteint leurs destinataires pour cause d'adresses inconnues signifiées par les services postaux et qui nécessitent des recherches dans les bases de données police ou via des sources ouvertes (réseaux sociaux). La notification d'une AO devrait en principe être effectuée au plus tard 3 mois après que l'infraction y relative ait été commise. Cependant, il s'agit là d'une bonne pratique. Le délai de notification d'une AO n'étant pas précisé par le législateur, notamment dans la Loi sur les amendes d'ordre (LAO).* »

Lors de notre rencontre, nous avons eu confirmation orale que des recherches étendues seront effectuées dans la mesure du possible pour recouvrir ces AO. Ceci, tout en gardant une certaine proportionnalité (par exemple éviter des recherches disproportionnées pour CHF 40.--).

Pour ce qui est du retard conséquent dans le traitement des oppositions, nous vous remettons ci-dessous nos questions et la réponse du Codir :

Question : *Comment le Codir justifie-t-il l'opportunité d'élargir les prestations du 5ème processus à d'autres communes alors que PNR n'arrive pas à traiter l'ensemble des oppositions, que le retard s'accumule et que des engagements (juriste et assistant/e administratif/ve) sont nécessaires pour pallier ce retard ? Pourquoi ne pas d'abord se mettre à jour avant de proposer ses services à d'autres communes ?*
Réponse du Codir : *D'un point de vue du processus interne à PNR uniquement, et sur la base de l'hypothèse non confirmée qu'une nouvelle commune bénéficie de prestations de 5ème processus dès janvier 2026, l'inertie liée à une telle mise en place permettrait tout de même d'absorber le*

retard. En effet, même si de premières infractions devaient être traitées en procédure simplifiée (AO) dès cette date pour une nouvelle commune, le traitement des recours sur AO, respectivement des oppositions frappant des ordonnances pénales rendues sur des AO non réglées, serait dans un premier temps marginal et ne nécessiterait vraisemblablement pas une contribution immédiate du/de la juriste et de l'assistante/e administratif/ve recrutés. Ces derniers, durant leur premier semestre au sein de PNR, pourraient alors traiter quasi exclusivement d'affaires ayant pris du retard.

En complément de cette réponse, le Codir nous a informé lors de notre rencontre que ce n'est pas PNR qui prospecte pour proposer ses services mais que PNR a été approchée par d'éventuelles communes intéressées. Dans ce cadre, le Codir souligne les potentielles opportunités que cela représente en termes de nouveaux membres dans notre Association. Enfin, il est précisé que les contestations provenant des communes à qui seules les prestations du 5ème processus sont offertes représentent une part marginale et donc une charge de travail extrêmement faible.

Enfin, et toujours dans ce registre, nous avons souhaité savoir si quels étaient les motifs de contestation et combien de ces dernières étaient acceptées. Ce à quoi le Codir nous a répondu : « *Parmi les 176 oppositions qui étaient en attente de traitement au 20 juin 2025, il existe une variété de motifs d'opposition sur le fond et/ou sur la forme ou sans motif – nécessitant la tenue d'une audience de Commission de police. S'agissant des motifs d'opposition, on retiendra, entre autres : la contestation des faits reprochés / l'erreur de qualification juridique / la disproportion de la peine / la circonstance atténuante / l'existence d'un doute raisonnable / la contestation de la procédure et/ou de l'enquête / l'erreur matérielle.*
S'agissant de l'issue positive ou négative d'une procédure d'opposition, cela ne fait pas sens d'articuler une statistique qui pourrait s'avérer fort différente d'une année sur l'autre, sans que de substantiels enseignements puissent en être tirés. Toute opposition nécessite à tout le moins l'analyse de l'affaire, suivi d'une réponse au courrier d'opposition, sous forme de détermination écrite de la Commission de police. Parfois, ce sont plusieurs courriers qui sont échangés, avant la tenue d'une (voire plusieurs) audience(s) de Commission de police à laquelle il faut parfois convoquer en sus du/de la prévenu/e : le dénonciateur et la défense du/de la prévenu/e. Chaque audience mobilise la présidente de la Commission de police ou son suppléant, une greffière, ainsi qu'éventuellement l'agent/e de police concerné. In fine une nouvelle ordonnance pénale ou une ordonnance de classement sont rendues. »

Le projet « Sport et Santé » a nécessité un complément pour notre complète information, et vous reproduisons ci-après notre échange :

Question de la Commission : *Compte 600.3099.00 : Pourriez-vous développer les informations relatives au projet « Sport et Santé » ? Que signifie « visites médicales pour les employés(e)s qui le souhaiteraient » ? Et comment envisagez-vous l'offre de sport pour tous ? Quels sont les coûts respectifs ?*
Réponse du Codir : *Ce projet est un projet collaboratif mené par la Commission du personnel et le Secrétariat général. Il vise à proposer des mesures pour promouvoir la santé du personnel. Concrètement, avec une enveloppe financière totale de CHF 10'000.-, il est composé de deux axes : le premier concerne des visites médicales, et le second un catalogue d'offre sportive.*
Ce projet n'en est actuellement qu'à une phase exploratoire, des rencontres et benchmark sont planifiés avec d'autres corps de police sur 2025, raison pour laquelle les actions précises qui seront déployées ne peuvent à ce jour être listées et décrites.
L'objectif du premier axe serait néanmoins de pouvoir proposer un contrôle médical au personnel qui le souhaiterait, à l'instar du contrôle proposé par le Bus Santé (le coût serait de 50.- / personne, soit un montant de CHF 5'000.- maximum pour ce premier axe).
Avec le solde du montant alloué au projet (soit environ CHF 5'000.-), l'objectif du second axe sera de proposer une offre sportive au personnel, soit en utilisant des compétences à l'interne (des collaborateurs pourraient proposer d'organiser des sessions sportives à la salle de sport ou à l'extérieur par exemple, ce qui est déjà le cas aujourd'hui sur la base d'initiatives personnelles), soit en faisant venir occasionnellement un coach qui organiserait différents entraînements, soit en

proposant des offres de sport dans les infrastructures du territoire (tennis, paddel, ou autre proposition qui émanera du personnel).
Cette offre de sport devra répondre à un critère d'équipe – critère ayant été décidé par la Commission du personnel – dans le but de promouvoir l'esprit d'équipe et la collaboration. Les sports individuels seront donc exclus de cette offre, à moins qu'ils ne puissent être pratiqués en groupe (si quelqu'un organise une sortie de groupe à vélo ou en course à pied par exemple).

Enfin, le dernier élément du préavis à nous avoir interpellé était l'achat d'électricité. Inutile de rappeler que ce poste à connu un dépassement conséquent et nécessité une demande d'audit à la Ville de Nyon. De plus, le fait de ne pas inclure de manière consciente les consommations des futures bornes électriques nous a questionné.

Nous avons donc demandé au Codir dans un premier temps pourquoi l'achat d'électricité n'incluait pas les consommations des futures bornes électriques ? La réponse suivante nous a été adressée : « *Il nous est difficile d'évaluer les consommations des futures bornes électriques et, malgré nos demandes, cette donnée ne nous a pas été mise à disposition par les Services Industriels Nyonnais. Pour pouvoir esquisser une estimation seul, nous devrions évaluer plus précisément le ratio d'utilisation entre les véhicules thermiques et électriques par les policières et policiers, or à ce jour cette estimation n'a jamais été faite. Par ailleurs, il faudrait aussi pondérer le calcul avec les heures où l'électricité est fournie par les panneaux photovoltaïques et celles durant lesquelles elle est fournie par le réseau. Enfin, l'évaluation du prix de l'électricité en 2026 participe à la difficulté d'une telle estimation.* »

Pour ce qui est du rapport d'audit de la Ville de Nyon, ce dernier devrait être transmis début septembre selon les informations communiquées par le service de l'architecture. Néanmoins, il a été porté à notre connaissance que « *les conclusions du rapport mettent en évidence un potentiel significatif de réduction de la consommation électrique, principalement concentré sur deux axes : d'une part, l'optimisation des systèmes de refroidissement du bâtiment et, d'autre part, l'amélioration du fonctionnement de la régulation de la ventilation* ».

Nous ne pouvons qu'être satisfaits que des économies soient possibles et encourageons le Codir à agir avec rapidité et transparence dès lors que le rapport lui sera remis. Cependant, nous regrettons également le manque de planification et le fait de renoncer à prévoir l'achat d'électricité pour les futures bornes. Le Codir estime quant à lui que l'éventuel dépassement de charge sur l'achat d'électricité sera balancé par les non-dépenses pour le carburant, résultat ainsi une opération blanche. Nous relevons toutefois que cela représente deux lignes budgétaires différentes et que le principe du budget est d'estimer les coûts et les prévoir de manière transparente.

Pour le surplus, nous vous reproduisons les diverses questions concernant les lignes budgétaires que nous avons adressées au Codir, ainsi que ses réponses.

- **Compte 601.3101.00 «** Imprimés et fournitures de bureau » pourquoi limiter la diminution à CHF 10'000.- considérant l'externalisation du processus d'impression et de mise sous pli, ce d'autant que les comptes 2024 affichaient une dépense de l'ordre de CHF 44'000.--.
 Réponse : Sur la base de l'état des comptes 2025 au 31 juillet, le compte 601.3101.00 présente actuellement un dépassement prévisionnel de plus de CHF 26'000.-.
 Ce compte inclut les factures de la société Perfect auprès de laquelle nous externalisons le processus.
 Pour le budget 2026, les dépenses dédiées à Perfect ont été intégrées au compte 603.3185.03 « Honoraires économat et logistique papier » sur lequel un montant de CHF 35'000.- a été inscrit.
 Mathématiquement, cela permet donc de diminuer le montant du compte 601.3101.00 « Imprimés et fournitures de bureau » de CHF 10'000.- dans le budget 2026.

Ces chiffres sont prévisionnels et nécessitent que nous ayons le recul d'un an d'externalisation pour être consolidés. Nous pensons que les montants finaux pour 2025 seront un peu plus bas que les montants prévisionnels inscrits dans les comptes.

- Compte 602.3170.00 Frais de réception et de manifestations : Quels sont les raisons de cette augmentation ?
 Réponse : Il nous a été demandé par le Président du Conseil Intercommunal d'augmenter ce montant afin de pouvoir organiser deux évènements au moment du changement de législature : le premier afin de remercier les conseillers sortants et le second afin d'accueillir les nouveaux.

- **Compte 603.3181.00** « Affranchissements » : Ces coûts ne devraient-ils pas diminuer avec l'externalisation où l'externalisation ne concerne que l'impression et la mise sous pli mais pas l'envoi ?
 Réponse : Bien que les travaux de mises sous pli soient externalisés, les frais d'affranchissement restent à la charge de PNR et ne font pas partie du périmètre contractuel conclu avec Perfect SA.

- **Compte 603.3185.01** « Honoraires informatique » : Les coûts totaux de l'informatique (licences et honoraires) dépassent le demi-million. Quel est le détail des honoraires informatiques (prestations fournies) ? Ces dernières ont-elles été mises en concurrence avec d'autres prestataires ? Un audit de ces coûts est-il prévu ?
 Réponse : Une grande partie de ce budget sert au financement des PC que nous "louons" à la Ville de Nyon selon une convention. Actuellement ce ne sont pas moins de 53 PC qui font partie de cette convention pour un montant de près de CHF 310'000.-. En 2026, le nombre de ces postes devrait augmenter en fonction des engagements de personnel demandés. La PNR devrait également passer 90% de son parc informatique en PC portable, suite au crédit que le Conseil Communal de Nyon a accordé pour passer à Office 365, notamment.
 Ce compte est également utilisé pour les produits Abraxas lors d'acquisition de logiciels pour le traitement des AO (radar, Commission de police, etc.).

 Pour ce qui concerne la Ville de Nyon, tous les achats sont soumis à devis ou font partie de conventions qui répondent à des appels d'offres (filière de commande du PAIR – Partenariat informatique romand - par exemple). Concernant les prestations informatiques cantonales, celles-ci sont systématiquement contrôlée et/ou auditée par l'organe de contrôle (Groupement des Répondants Informatiques) de la Société des Officiers des Polices vaudoise (SOPV). Les acquisitions de prestations informatiques sont validées par la Conférence des Commandantes et Commandants des Polices Cantonales de Suisse (CCPCS). Les achats sont validés, au niveau cantonal, par des Exposés des Motifs et Projet de Décret (EMPD).

Remarque de notre Commission : Sur ce dernier point, notre Commission comprend bien la facilité que représente le partenariat avec la Ville de Nyon pour un secteur aussi sensible que l'informatique. Néanmoins, ce seul mandat représente la majorité des coûts des prestations informatiques et dépasse CHF 300'000.-- pour 53 PC. Après en avoir débattu en Commission, par gain de temps et afin d'éviter d'entraver le fonctionnement de notre institution, nous avons décidé de renoncer à proposer un éventuel amendement pour ce poste qui nous semble tout de même trop élevés. Nous appelons néanmoins le Codir à élaborer un comparatif de ces coûts avec les autres corps de police intercommunales, à étudier la possibilité d'internaliser ces prestations ou alors de les externaliser à un autre prestataire et proposer au Conseil intercommunal la solution plus économe.

L'étude de ce budget 2026 a été pour notre Commission un peu plus complexe dû au fait qu'au-delà des chiffres, il y a différents enjeux dont il faut tenir compte. Que ce soit l'élargissement des tâches du 5ème processus à d'autres communes, la planification des consommations, ou la remise en question des coûts, tous ces éléments influent directement sur les charges et doivent faire l'objet d'une étude attentive et de recherches systématiques d'optimisation. A cet effet, nous pouvons relever que le Codir fait preuve d'une grande rigueur dans les économies possible et, dans la majorité des cas, estime avec précision les charges.

Enfin, après avoir reçu la question de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre du travail de la PNR, Monsieur Ione Ramel nous indique que c'est effectivement le sujet de son travail de master en cours à l'IDHEAP. Il précise que c'est relativement compliqué car, d'un point de vue légal, l'ensemble des démarches doivent être réalisées sur nos propres serveurs pour des questions de protection des données. Néanmoins, il confirme qu'une transition pourrait être une bonne chose et que cela reste envisageable en fonction de l'évolution. Dans tous les cas, la PNR reste attentive aux nouveaux développements et aux nouvelles possibilités.

A ce sujet, le renouvellement du site internet en cours a questionné la mise en place d'un chatbot pour les questions d'usage. Cette pratique a été déconseillée par l'ensemble des prestataires consultés. Néanmoins, une démarche de digitalisation est lancée et proposera des évolutions continues notamment sous la forme de guichet virtuel. De plus, une borne d'information à l'accueil est étudiée afin de pouvoir permettre d'accéder rapidement à des renseignements, ceci dans plusieurs langues.

Cela étant, malgré les diverses remarques soulevées par notre Commission, nous estimons que le budget peut être accepté en l'état.

En conclusion, la commission de gestion unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs et Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Nyon Région

vu le préavis n° 03/2025 du Comité de direction du 25 juin 2025,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'approuver le budget 2026 de l'Association de communes « Police de la région de Nyon »

Pour la Commission :

Marina Alberti

Louis de Bourbon Parme

Quentin Pommaz, Président